

PROJET DE COMPTE RENDU
 CSS SEPIPROD
 SOUS-PREFECTURE DE CASTRES
 05/12/2024

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/EXCUSE /ABSENT
Collège administration			
Préfecture du Tarn	Laurent GANDRA-MORENO Benoît MARTY	M le sous-préfet Chef de pôle développement Territorial	Excusé Présent
Préfecture -SIDPC	Josian BONNET Pierrick JEAY	Chef adjoint	Présent Présent
DREAL	Frédéric BERLY Francis AUGÉ	Le chef de l'UiD 81/12 Le Chef de la cellule risques accidentels risques chroniques	Présent Présent
DDT		Le directeur où son représentant	Absent
DDETS		Cheffe	Excusée
SDIS	Jean-Marie BEAU	Chef du groupement gestion des risques	Présent
Collège collectivités			
Mairie de Castres	Alain WHITE Igor LEFEVRE	Adjoint au maire Directeur VUSP	Présent Présent
Communauté de communes de Castres-Mazamet		Le président ou son représentant	Excusée
Conseil départemental		Le président ou son représentant	Excusé
Collège riverains			
Association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs	Daniel RESPAUD-BOUNY	Le président ou son suppléant	Présent
Centre de formation CFPR		Le directeur ou son représentant	Absent
Société TAILLADES		Le directeur ou son représentant	Absent
Propriétaire de l'enseigne Intermarché			Absent
Groupe scolaire Barral		La Directrice	Absent
Pôle Emploi		La Directrice ou son	Absent

		représentant	
collège exploitants			
Société SEIPIPROD	Frédéric SANCHEZ Teddy LALANDE	Directeur du site Responsable HSE et Maîtrise des risques	Présent Présent
Collège salariés			
Société SEIPIPROD	Émilie PRAT Élodie GONCALVES	Membre CSSCT Membre CSSCT	Présente Présente

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS 2022
2. Bilan des activités du site et des faits marquants (2022 et 2023)
3. Présentation des actions de l'inspection (2022 et 2023)
4. Questions diverses

Ouverture de la séance à 15h00, sous la présidence de M. Frédéric BERLY, chef adjoint de l'UID de la DREAL.

L'ordre du jour est présenté et un tour de table est réalisé.

Il est précisé que les comptes-rendus des CSS sont disponibles sur le site www.georisques.gouv.fr

M. le sous-préfet de Castres, le représentant du Conseil Départemental et le représentant de la Communauté des Communes de Castres-Mazamet et la cheffe de la DDES sont excusés pour leur absence.

1. Approbation du compte-rendu de la CSS 2022

Le compte-rendu de la CSS du 19 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan des activités du site et des faits marquants (2022 et 2023)

Le directeur de la société présente les bilans 2022 et 2023. La production est de 25 762 tonnes en 2022 et de 21 483 tonnes en 2023. La société opère dans 5 domaines différents : la cosmétique, la pharmacie, les vétérinaires, les compléments alimentaires et les produits spécifiques pour l'industrie.

Le responsable de l'UID de la DREAL demande si la société fait face à des difficultés particulières lors de l'embauche.

Le directeur de la société répond par la négative. Les opérateurs de production sont formés en interne. L'embauche peut être difficile pour les profils plus techniques, tels qu'électromécanicien.

Une présentation des trois grands projets est réalisée :

- Projet CASAC : atelier de production de lipoaminoacides.
- Projet ATELIER K : construction de l'atelier de conditionnement des produits cosmétiques et pharmaceutiques sur le site de Castres.
- Projet MINKA : extension des laboratoires.

Le chef de l'UID de la DREAL souhaite savoir si le site dispose de possibilités d'extension.

Le directeur mentionne qu'il n'y aura plus d'extension du site.

Les investissements de 2022 et 2023 sont présentés. En 2022 et 2023, aucun déclenchement du POI, ni PPI n'a été relevé. Les exercices POI ont été réalisés les 12 septembre 2022 et 25 septembre 2023.

Les audits annuels de certification ISO ont été réalisés en juin 2022 et juin 2023. Le site maintient ses certifications ISO 45001 et ISO 14001. Le site sera bientôt certifié ISO 50001 (management de l'énergie).

Les formations mensuelles et annuelles ont été réalisées.

L'inspecteur de la DREAL souhaite connaître le nombre d'équipiers de seconde intervention (ESI) sur le site.

Le responsable HSE indique que le site compte 53 ESI. Il est précisé que la société dispose entre 2 et 3 ESI sur site à l'instant T.

Le SDIS mentionne que la société fournit un soutien en matière de compétence et de matériel incendie.

Le chef de l'UiD de la DREAL se dit positivement étonné du nombre de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) et souhaite connaître le nombre de pompiers volontaires sur site.

Le responsable HSE de la société indique que la formation SST est sur la base du volontariat. Il est précisé que le site possède trois pompiers volontaires.

Les contrôles environnementaux n'ont révélé aucune non-conformité lors de la surveillance des rejets aqueux, des eaux souterraines, des rejets gazeux et de la surveillance de la légionelle. Il est observé un léger dépassement concernant l'eau de rivière. Les déchets solides sont valorisés à plus de quatre-vingt-quinze pourcents.

Le chef de l'UID de la DREAL souhaite savoir si le référentiel ISO 50001 prend en compte la consommation d'eau. De plus, il demande à connaître les ratios de consommation d'eau en fonction de la production.

Le directeur de la société répond que l'ISO 50001 ne prend pas en compte la consommation d'eau. Il précise que le pilotage de la consommation d'eau sur le plan de production est difficile à estimer. La société préfère diminuer la consommation d'eau par atelier et optimiser les lavages.

Suite à l'arrêté sécheresse, un nouveau projet (projet OASIS) est en cours, afin d'atteindre les nouveaux seuils de prélèvements annuels, définis par l'arrêté préfectoral complémentaire du 28 août 2024.

Le SDIS précise que le plan d'établissement répertorié est en cours d'élaboration, afin de prendre en compte les trois bâtiments.

3. Présentation des actions de l'inspection (2022 et 2023)

L'inspecteur de la DREAL présente les inspections 2022 et 2023.

En 2022 :

- Le 7 septembre 2022, ayant pour thème l'intervention des entreprises extérieures. L'organisation prend globalement en compte l'intervention des entreprises extérieures. Un seul constat susceptible de suite est à noter (traçabilité de la formation du personnel de la société de gardiennage). La réponse a été apportée par l'exploitant le 10 janvier 2022.

- Le 15 décembre 2022, concernant la stratégie de défense incendie. Un seul constat susceptible de suite est à noter (délai d'intervention). La réponse a été apportée par l'exploitant le 26 janvier 2023.

En 2023 :

- 13 avril 2023, avec pour thème le retour d'expérience d'accidentologie, action nationale. Aucun écart n'a été relevé.
- Le 15 décembre 2023, ayant pour thème le post-accident de Rouen. 9 constats susceptibles de suites ont été relevés, ayant trait pour la plupart à la mise à jour de l'état des stocks des matières. La réponse de l'exploitant a été apportée le 19 mars 2024. Après analyse, la DREAL n'a conclu aucune incidence sur le classement. D'ici le 1^{er} janvier 2026, des actions sont à réaliser par la société, afin de sortir du champ d'application de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010 ou pour se mettre en conformité.

Le directeur de la société précise qu'il faut changer la nature des contenants ou diminuer la quantité de solides inflammables.

D'après le responsable HSE, il est préférable de rester en dessous des seuils de 100 tonnes pour limiter les risques à la source.

Un arrêté préfectoral complémentaire a été signé le 16 juin 2023, modifié par arrêté du 20 août 2024, concernant les mesures de sobriété des prélèvements d'eau et des mesures de restrictions en cas de sécheresse.

Le réexamen de l'Étude de Danger (EDD) a été déposé et est en cours d'instruction. L'EDD est révisée tous les 5 ans.

Le chef de l'UID de la DREAL précise que l'EDD correspond à toutes les hypothèses d'incident majorant. Le réexamen est réalisé à intervalle régulier, car de nouveaux éléments apparaissent (accident, évolution de process, etc.)

Il est précisé par le responsable HSE que la notice de réexamen de l'EDD a été envoyée en 2022, aucune modification majeure n'a été notée. Une mise à jour documentaire a été réalisée.

Le représentant de l'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs revient sur l'augmentation de 20% de la capacité de stockage d'oxyde d'éthylène (2019) . Il considère toujours que cette modification est sensible et reste dubitatif sur les résultats de la modélisation des effets.

Le chef de l'UID de la DREAL ne signale aucune modification d'effet.

Le représentant du SIPC informe que le plan du PPI sera révisé en 2025, suivi d'un exercice terrain PPI. Le dernier exercice a été réalisé en décembre 2021.

Le directeur VUSP de la mairie de Castres indique que le plan communal de sauvegarde révisé sera proposé au conseil municipal en juin 2025. Il signale, également, que la salle de crise spécifique a été installée à l'étage de la mairie, accessible par ascenseur.

Le responsable HSE de la société souhaite connaître la date prévue de l'exercice PPI.

Le représentant SIDPC signale que le calendrier des exercices PPI est en cours d'arbitrage par le Préfet. Il reviendra vers eux dès que la date sera fixée, au second semestre 2025. Il ajoute que le SIDPC réalisera une visite terrain, afin de faire la révision du plan PPI et souhaite savoir si les

scénarios du PPI ont été modifiés.

Le responsable HSE répond par la négative.

Le représentant du SDIS précise qu'il est difficile de libérer des pompiers volontaires en jour de semaine, afin de réaliser les exercices PPI. Il souhaite que l'exercice soit réalisé en soirée ou le samedi.

4. Questions diverses

Le représentant du SIDPC signale que la sirène du mercredi 1^{er} janvier 2025 est reportée au 8 janvier 2025.

Le chef de l'UID de la DREAL demande si le déclenchement de la sirène est utile mensuellement.

Le représentant SIDPC répond par la positive.

Le responsable HSE ajoute que le déclenchement de la sirène le premier mercredi du mois permet de vérifier la fonctionnalité et de réaliser les actions en interne d'un vrai déclenchement.

Le chef de l'UID de la DREAL souhaite savoir si FR Alerte sera testé lors de l'exercice PPI.

Le représentant SIDPC signale que FR Alerte sera testé, si cela est possible. Une information sera réalisée aux administrés.

Le chef de l'UID de la DREAL précise que FR Alerte permet de couvrir une zone précise en envoyant une notification des consignes à suivre, sur tous les téléphones portables.

L'inspecteur de la DREAL ajoute que la commission de renouvellement des membres devra être réalisée l'année prochaine. La prochaine CSS sera réalisée au cours du premier semestre 2025.

Le chef de l'UID de la DREAL remercie l'ensemble des participants pour leurs échanges.

La séance est levée à 16h15.

Pour le sous-préfet de Castres



Frédéric BERLY